



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal Réunion du 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé DE VILLEPIN.

Étaient présents : M. Didier FAVREAU, Mme Béatrice De GRANDMAISON, Mme Joëlle THABARD, Mme Marie-Thérèse JOLLY, M. Patrice GUIHAL, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Bruno EZEQUEL, M. Dominique PILET, M. Denis MORINEAU, M. Richard LAIDIN, M. André TENAUD, M. Denis CLAVIER, Mme Nathalie MAILLET, Mme Sandrine TABUT, M. Alain TAILLARD, Mme Martine TESSIER, Mme Gisèle GUERIN, M. Joseph GALLARD, Mme Elise HILZ, M. Xavier HUTEAU, M. Yannick Le BLEIS, M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, M. Daniel FALLOUX, M. Hervé De VILLEPIN, Mme Laurence LEMARCHAND, M. Robert LE ROY, Mme Véronique VERPLANCKEN, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Daniel JACOT à M. Didier FAVREAU, M. Benoît LIGNEY à Dominique PILET, Mme Angélique BOUE à Joëlle THABARD, M. Bernard GIRAUDET à Daniel FALLOUX, Mme Marie PROUX à Marie-Paule GRIAS, Mme Maryline BRENELIERE à Yannick LEBLEIS, M. Benoît LORPHELIN à Xavier HUTEAU.

Excusés : Mme Catherine FLEURY et M. Pascal BEILLEVAIRE.

Absents : Mme Patricia GIRAUDEAU, M. Fabrice BERNARD, Mme Fabienne FLEURY, M. Michel MUSSEAU, Mme Anaïs SIMON.

M. Xavier HUTEAU a été élu secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 35

INFORMATIONS

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

** Renonciation à l'exercice du droit de préemption*

Immeuble BC n° 141 – 00ha 01a 30ca – 9 place du Port

Immeubles AT n° 206 – AT n° 207 – AT n° 208 – 01ha 32a 73ca – rue Marcel Brunelière

Immeubles AS n° 92 – AS n° 93 – AS n° 105 – 4437 m² – 15 rue Gustave Eiffel

Immeubles BC n° 241 – BC n° 243 – 00ha 01a 17ca – 35 rue du Marché et rue de la Bourrie

Immeuble AI n° 225 – 528 m² – 10 rue Merlin l'Enchanteur

Immeuble BC n° 323 – 80 m² – 44 rue du Marché

Immeuble 181 section C n° 385 – 00ha 08a 99ca – 1 rue du Champ d'Alouette

Immeuble AI n° 300 – 279 m² – 2 rue Sainte-Croix

Immeubles BC n° 103 (2a37ca) – BC n° 467 (53ca – 1/6^{ème} indivis) et BC n° 469 (20ca) – 6 rue des Bancs

Immeuble AI n° 109 – 00ha 14a 77ca – 4 route de Saint-Même

Immeuble BD n° 41 – 00ha 5a 84ca – 6 rue des Blés d’Or
Immeuble C n° 2910 – 00ha 24a 67ca – 8 rue Clément Ader
Immeubles 181 A 1487 – A 1488 – A 1491 – A 1494 – 00ha 11a 31ca – La Joue
Immeuble 181 section C n° 197 – 00ha 08a 95ca – 9 rue du Calvaire
Immeubles AP n° 23 – AP n° 334 et AP n° 335 – 00ha 05a 06ca – 15 avenue des Mimosas
Immeuble BB n° 37 – 262 m² – 25 rue des Capucins

DÉCISIONS

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

FINANCES

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 : École de Musique de Machecoul

93_17012019_752

Exposé :

L'article 179 de la loi n° 2010-1657 a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation a pour objectif de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux.

La Ville de Machecoul-Saint-Même est éligible au dispositif "Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux".

A ce titre, Monsieur le Maire propose de présenter une demande pour la construction de l'école de Musique, au titre de la rubrique 1 "Bâtiments publics – Équipements scolaire, culturels et sportifs".

Ce projet inclus :

1. La démolition de l'ancienne minoterie,
2. Une tranche ferme,
3. Une tranche conditionnelle,
4. Études,
5. Équipements,
6. Réfection de toiture,
7. Garage.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

Dépenses

- coût prévisionnel 1 195 834 €, dont :
 - pour le poste 1 16 667 €
 - pour le poste 2 708 500 €
 - pour le poste 3 299 000 €
 - pour le poste 4 100 000 €
 - pour le poste 5 30 000 €
 - pour le poste 6 16 667 €
 - pour le poste 7 25 000 €

Recettes

- montant demandé de DETR (35% du plafond de la dépense subventionnable)..... 350 000 €
- montant demandé à la Région dans le cadre du CTR.....208 334 €
- autofinancement..... 223 923 €
- emprunt 413 577 €

Délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ADOPTE l'opération "construction d'une école de musique"
- ARRETE les modalités de financement prévisionnel précitées
- SOLLICITE, pour cette opération, une subvention aussi élevée que possible auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019
- INVITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter toute demande utile en ce sens
- AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher d'autres subventions

Tarifs "Fourrière animale et clés électroniques/mécaniques" 2019 - Commune de Machecoul-Saint-Même

94_17012019_716

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'au regard de la Commune Nouvelle, il est nécessaire de réviser et d'harmoniser, quand cela est possible, les tarifs municipaux des services proposés.

Il est proposé de délibérer sur les tarifs de la fourrière et du remplacement des clés électroniques et mécaniques.

Délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- FIXE pour l'année 2019 les tarifs de la fourrière comme suit :

Forfait de base (par animal mis en fourrière)	15,00 €
Tarif de garde applicable par animal et par jour calendaire (toute portion de jour est comptée pour un jour)	10,00 €

- FIXE pour l'année 2019 les tarifs des clés électroniques et mécaniques comme suit :

Clé électronique	Facturation au dépositaire en cas de perte, vol ou destruction d'une clé électronique	112,00 €
Clé mécanique	Facturation au dépositaire en cas de perte, vol ou destruction d'une clé mécanique	76,00 €

Tarifs "Cimetière" 2019 - Commune de Machecoul-Saint-Même

95_17012019_716

Question reportée.

Tarifs "Assainissement" 2019 - Commune de Machecoul-Saint-Même

96_17012019_716

Question reportée.

Tarifs "Location de Salles" 2019 – Commune de Machecoul-Saint-Même

97_17012019_716

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, pour la commune déléguée de Machecoul, les tarifs de location de salles sont soumis à révision, selon les indices des prix à la consommation mais également en fonction des indices en vigueur pour la valorisation du taux horaire des agents (nettoyage des salles).

La salle de la Vallée du Tenu faisait l'objet d'une gestion différente au sein de la commune déléguée de Saint-Même le Tenu.

Une réflexion partagée en commission et motivée par un même objectif de rapprochement des tarifs, permet aujourd'hui de soumettre à délibération une grille unique de location de salles pour l'année 2019.

Délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- FIXE pour l'année 2019 les tarifs de location de salles tels que présentés en annexe.

Subvention exceptionnelle pour championnat Guidon Machecoulais

98_17012019_753

Exposé :

Le Club cycliste "Le Guidon Machecoulais" comporte une école de cyclisme reconnue qui accueille des enfants de 5 à 14 ans dans le but de leur faire découvrir la pratique du cyclisme de façon ludique. L'association se positionne comme un club formateur et souhaite éduquer les enfants à la pratique du vélo, en intégrant la compétition. Le club possède à ce jour, une des plus belles équipes Minime et Cadet de la Région. Le Guidon organise tout au long de l'année un grand nombre de compétitions dans le Pays de Retz. Le club propose l'organisation d'un championnat départemental dès le mois de mars à Saint-Etienne de Mer Morte, les 11 et 12 mai et le 13 juillet sur Machecoul-Saint-Même.

Pour l'organisation de ces compétitions, il est sollicité une subvention municipale de 5 000 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au Guidon Machecoulais.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

99_17012019_411

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que "Les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité [...]. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel" (art 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Il rappelle également que l'ensemble des décisions individuelles relève de la compétence du Maire.

Les modifications suivantes sont proposées.

Création d'un poste au service "État Civil"

Suite au prochain départ en retraite d'un agent au service "État Civil" au 1^{er} mars 2019, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019 afin de permettre une période de tuilage.

Après avis du Comité Technique, un des postes sera supprimé.

Création d'un poste au service "Entretien"

Suite à l'arrêt des financements CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), un agent a été recruté en CDD (Contrat à Durée Déterminée) en septembre 2018, au service "Entretien" pour faire face à un accroissement d'activité.

Cet agent assure l'entretien du groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau et de tout autre local municipal (école primaire, remplacement des agents d'entretien des bâtiments communaux pendant leur absence, aide sur temps méridien au restaurant scolaire). Pour des besoins structurels, il convient de pérenniser cet emploi et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (60,73 %, soit 21,26/35^{ème}) au 1^{er} février 2019.

Délibération :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- MODIFIE le tableau des emplois tel que présenté,
- DIT que le nombre de postes s'établit ainsi à : 75 (64,94 ETP).

QUESTIONS DIVERSES

- Grand Débat National et mise en place d'un cahier de doléances
- Point sur les inondations
- Commune nouvelle
- Ouverture du café du Port
- Cérémonie des vœux à la population